

Rencontre de la Ministre du Travail avec les organisations syndicales de ses services

● FEDERATION ● SYNDICALE ● UNITAIRE ●

La Ministre dit défendre l'existence et les missions des Direccte...mais jusqu'à quand ?

La réunion, qui a été repoussée 2 fois, s'est tenue le 6 novembre. Prévue pour 16h15, elle a commencé à l'arrivée de la ministre à 16h31, pour durer une heure et demie.

Etaient présents pour l'administration : Mme M. PENICAUD, Mme S. FOURCADE (SG des ministères sociaux), M. Jean Martin DELORME (nouvel SG adjoint), Mme M-F. LEMAITRE (RH), Mr J. BLONDEL (DRH, en partance), Mr Y. STRUILLOU (DGT), Mr A. FOUCHER (dir cab, prévu mais absent !)

Elle s'est déroulée en 3 parties : un topo de la ministre puis un questionnement des syndicats et enfin des éléments de réponse de la ministre sur lesquels les syndicats n'ont pu réagir compte tenu de son départ rapide au bout d'une heure trente de réunion.

Acte I : L'intervention de la Ministre

Tout d'abord la ministre, qui a tenu à remercier Mr BLONDEL pour son travail, a confirmé qu'il sera remplacé à la fin du mois de novembre par Mr Pascal BERNARD. Elle a également présentée Mr DELORME qui est arrivé en début de semaine.

Elle a ensuite présenté sa vision de la situation en affirmant son refus d'un détricotage des services du ministère du travail.

En indiquant qu'elle connaissait les craintes des agents elle a exprimé sa volonté de préserver le pôle 3^E restant. Elle a soutenu la décision de suppression d'une partie du pôle 3^E par la loi de décentralisation qui transfère des compétences en matière de développement économique aux régions. Elle a précisé que le ministère du travail est associé avec BERCY pour l'accompagnement des agents concernés.

En ce qui concerne le seul ministère du travail elle a assuré que le contrôle de la formation professionnelle, l'emploi et l'inspection du travail continueront à relever du ministère du travail.

Elle a affirmé sa volonté que les services territoriaux soient maintenus en UR et en UD et non pas intégrés au SGAR.

Dans le cadre d'Administration publique 2022, elle annonce que les missions des Direccte « doivent se concentrer sur ce qui apporte de la valeur » et s'alléger en ce qui concerne « l'administratif ».

Le travail sur cette évolution, qui a été fait avec les Direccte et l'administration centrale, sera présenté aux organisations syndicales lors d'un CTM qui se tiendra fin novembre.

En tout état de cause, dans le cadre de l'orientation d'un Etat « stratège, développeur et régalién », les priorités sont :

a/ pour l'inspection du travail :

- la lutte contre le travail illégal

- la fraude au travail détaché en lien avec l'autorité européenne de contrôle

-l'égalité Femme/Homme renforcée avec la loi intégrant pour les entreprises une obligation de résultat et un délai de trois mois.

- la prévention des accidents du travail et la santé au travail (400 000 AT/an dont les TMS)

La ministre indique que sur ces dernières priorités les employeurs ne savent pas faire, c'est pour cela qu'il faut mieux organiser l'inspection du travail. De plus elle insiste sur le fait qu'on en est à 1 contrôle par an et par agent sur ces sujets prioritaires.

b/ pour les Direccte :

La ministre indique qu'il faut se centrer sur le rôle stratégique des Direccte et donc repenser les missions en profondeur. Elles seront augmentées, améliorées ou tout simplement arrêtées. Elle indique que les propositions de préfets ne préjugent pas des arbitrages qui seront rendus en fin d'année. Les organisations syndicales seront informées lors du CTM de fin novembre.

Dans ce cadre de l'évolution des missions, il sera mis en place les formations et l'accompagnement nécessaire.

Le ministère du travail doit participer à l'effort de diminution des dépenses publiques car c'est le ministère du travail en Europe qui a le budget le plus élevé.

c/ Contrôleurs du travail :

Le plan de transformation d'emploi concernant 1500 contrôleurs ira à son terme mais il ne sera pas reconduit. Pour les 800 contrôleurs restants seuls 400 seront encore dans les services dans les 4 années à venir. La ministre indique qu'il faut voir quel parcours leur proposer dans le cadre d'une négociation après les élections dans laquelle il sera abordé l'augmentation du ratio du concours interne et de la liste d'aptitude à hauteur de 50 postes par an.

Acte II : Les interventions des syndicats

Le courrier intersyndical signé par toutes les organisations syndicales (sauf la CFDT) a été lu puisque la ministre semblait ne pas l'avoir reçu (ce courrier et un compte rendu commun de cette réunion ont été diffusés), puis toutes les OS sont intervenues sur des points complémentaires.

Les représentants de la FSU ont tout d'abord demandé l'annulation de la publication de la vacance de poste (contre son gré) de la responsable du pôle T de la Direccte IDF, publication qui donnait un très mauvais signal concernant la mise au pas de la hiérarchie, préalable à celle des agents qui sont inquiets de la casse du service public.

La FSU a dénoncé l'absence de programmation des recrutements nécessaires au remplacement des collègues qui partiront en retraite durant les 3 prochaines années. Le Snutefe FSU a dénoncé une gestion volontairement dégradée des services pour épuiser les agents et les amener à accepter des réorganisations restreignant l'accès au public en particulier le plus précaire. Le Snutefe FSU a pris exemple de la réorganisation des services renseignements.

La FSU a dénoncé l'absence de mise aux CAP des postes vacants notamment à l'inspection du travail, qui pourrait relever d'une stratégie de création de surcharges de travail, générant ainsi de l'épuisement, dans le but de rendre « acceptable » des réorganisations comme le fonctionnement en brigade.

Nos représentants ont proposé à la ministre de venir à leur permanence pour indiquer elle-même aux usagers relevant de la « réclamation individuelle » qu'au regard des effectifs ils ne sont pas prioritaires. Nos représentants ont dénoncé cette attitude du ministère consistant à faire croire qu'on peut toujours en faire plus avec moins de moyens, en abandonnant les publics les plus précaires (cf. la fracture numérique), laissant ainsi développer un sentiment de relégation et un possible développement de l'extrême droite. Pour soutenir leur propos, ils ont rappelé que durant l'été Madame SCHIAPPA, ministre, s'était exprimée dans les médias en indiquant que l'inspection du travail ferait mieux de s'occuper de l'égalité femmes hommes plutôt que de s'acharner sur les entreprises de la restauration. Pour le Snutefe FSU ces propos ne sont pas admissibles. Le contrôle des PSI, l'égalité femmes hommes sont des enjeux de société importants qui nécessitent des moyens supplémentaires pour mener ces actions, mais d'une autre manière que celle utilisée avec les plans emploi des seniors, mis en œuvre précédemment, qui ont donné lieu à beaucoup d'affichage et parallèlement à une augmentation des ruptures conventionnelles de salariés de plus de 50 ans.

La FSU est également intervenue sur le CRIT en reprenant les thèmes abordés dans sa lettre ouverte à la ministre et en lui demandant des réponses, en particulier sur le prochain jury et sur le moyen d'atteindre l'objectif de retenir et former 250 contrôleurs.

Acte III : Réponse de la Ministre

Elle indique qu'il n'est pas question que l'inspection du travail soit sous l'autorité des préfets et qu'elle ne souhaite pas que les services qui travaillent sur l'insertion soient transférés dans une direction de cohésion sociale, mais admet que des raisons budgétaires peuvent amener à supprimer des missions.

Elle affirme qu'il n'y a pas eu de bilan de la création des Direccte et qu'un point sera fait en particulier sur les missions en début 2019.

Concernant les départs en retraite non remplacés elle affirme qu'il y a 2000 départs prévisibles d'ici 2022 et qu'un plan de recrutement de 1000 agents sera mis en place. Pour elle, cela correspond à une baisse d'effectifs de 2.5% par an. Devant les regards incrédules des représentants syndicaux la ministre a essayé de détailler ces recrutements. « Fâchée avec les mathématiques » ou « bien en peine de mener au bout sa démonstration » la ministre a « trum-pé » les OS en redisant qu'il faut faire baisser les dépenses publiques et que le ministère du travail français a le plus fort budget européen.

Comme les OS n'ont pas pu reprendre la parole, la FSU n'a pas pu lui répondre que le budget du ministère est principalement constitué de crédits d'intervention : les aides à l'emploi.

Concernant la mise à la vacance (avec la mention susceptible d'être vacant) du poste de la responsable du pôle T de la Direccte IDF visant à la faire partir, la ministre, droite dans ses bottes, a répondu que cela relève du management par le ministère et qu'il ne fallait pas y voir plus de chose !

Concernant le CRIT, la ministre concède l'existence de commentaires blessants mais indique que dans ce concours de promotion au mérite le jury est souverain. Elle demande à la secrétaire générale que pour le prochain CRIT il soit rappelé au jury qu'il est là pour évaluer et non pas pour juger.

Elle indique également que la suppression des sections d'inspection n'est pas à l'ordre du jour actuellement, mais qu'il ne faut jamais dire jamais !

Pour ne pas avoir à répondre à la question de « comment en faire toujours plus avec des effectifs en baisse » la ministre a indiqué que le nombre total de contrôles a baissé de 30% en 2017 alors que les effectifs n'ont baissé que de 10%. Evidemment elle n'a pas indiqué qu'il s'agit des chiffres rentrés en 2017 dans Wikit qu'elle compare avec ... des chiffres rentrés dans CAP SITERE sans doute juste avant le remplacement de ce système d'information et au terme d'une période de perpétuel « rodage ».

Les réponses apportées par la ministre sont, selon les cas, soit insuffisantes, et sans garantie pour les décisions à venir, soit déconnectées de la réalité des services, un peu comme si les informations étaient seulement distillées pour éviter des mobilisations des agents mais aussi des « usagers non prioritaires ». D'ailleurs, les propos de Madame SCHIAPPA, que Madame PENICAUD s'est bien gardée de commenter, sont à eux seuls significatifs de la considération apportée par ce gouvernement aux travailleurs et aux agents chargés de l'application d'un droit du travail protecteur.

Dans ces conditions, il nous faudra, avec vous, remonter au créneau pour contester les réformes en cours et exiger perspectives pour les agents et moyens pour les missions.

Retrouvez toutes nos positions et publications sur notre site internet <http://www.snutefisu.fr/tefe>